

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N°

Service consulté

**CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Lors du BP 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes, la convention Massif Vosgien 2007-2013. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur trois dossiers représentant un total de 29.818,15 € de subvention sous l'action « création ou amélioration de locaux de transformation et de vente ».

A travers la convention « Massif Vosgien » 2007-2013, les collectivités territoriales alsaciennes souhaitent favoriser l'adaptation de l'agriculture de montagne en améliorant la qualité et la commercialisation des produits agricoles des territoires les plus fragiles et des zones rurales éloignées.

Suite à une réunion le 17 mars 2011 du COPIL (Comité de Pilotage Montagne), des fonds européens ont pu être mobilisés en ce début d'année 2011. Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) intervient à 25 %, réduisant ainsi la part de la Région Alsace de 35 % d'aide à 10 %, notre collectivité pour sa part reste sur le taux initialement prévu soit 15 %. Le taux d'aide total n'est pas altéré par cette modification puisqu'il reste maintenu à 50 % pour les projets en montagne.

Dans le cadre de la convention « Massif Vosgien » 2007-2013, il vous est présenté trois dossiers sous l'action « création ou amélioration de locaux de transformation et de vente », pour les exploitants suivants :

L'EARL La Chèvrerie du Bonheur à LEVONCOURT :

- Création d'une fromagerie et d'un local de vente :

Il s'agit en lieu et place d'une ancienne scierie de créer une fromagerie aux normes, avec un local de fabrication, une chambre froide, une cave, un local de ressuyage ainsi qu'un local d'emballage et de vente.

L'EARL La Chèvrerie du Bonheur pourra ainsi fabriquer son fromage de chèvre dans de meilleures conditions sanitaires. Il pourra développer les quantités produites et les différents types de fromage afin de présenter une gamme plus variée et répondre ainsi à une demande croissante du marché local.

Le Département pourrait intervenir à hauteur de 15 % sur le montant du plafond retenu de 90.000,00 €, soit 13.500,00 € (investissements HT de 93.771,53 €).

La Région apporterait une subvention de 10 % soit 9.000,00 €.

Une aide du FEADER, de 25 % soit 22.500,00 € doit venir compléter celles des deux collectivités afin d'atteindre un total de 45.000,00 €, (50 % du plafond retenu de 90.000,00 €).

GAEC SCHICKEL Pascal à SONDERNACH :

- Rénovation d'une fromagerie existante :

Le projet consiste à rénover la fromagerie de la ferme auberge du Hannenbrunnen vieille de 25 ans. Il convient de répondre aux nouvelles conditions réglementaires en matière d'hygiène et d'adapter les outils pour une meilleure organisation du travail en gain et en efficacité.

Il vous est proposé que le Département intervienne à hauteur de 15 % sur le montant des investissements HT de 56.930,67 € soit une aide de 8.539,60 €.

La Région apporterait une subvention de 10 % pour ce réaménagement soit 5.693,07 €.

Une aide du FEADER, de 25 % soit 14.232,67 € doit venir compléter celles des deux collectivités afin d'atteindre un total de 28.465,34 €, (50 % de l'investissement HT retenu de 56.930,67 €).

SCEA des Peupliers à FISLIS :

- Acquisition de matériel pour la laiterie :

Les exploitants font l'acquisition d'un appareil de pasteurisation, d'une écrémeuse, d'un homogénéisateur, d'une cuve tampon et d'un doseur automatique.

Le but poursuivi est de privilégier la vente directe en valorisant le lait pour le commercialiser directement auprès des particuliers en assurant des livraisons à domicile.

Le Département pourrait intervenir à hauteur de 15 % sur le montant du plafond retenu de 51.857,00 €, soit 7.778,55 €.

La Région apporterait une subvention de 35 % soit 18.149,95 €, afin d'atteindre un total de 25.928,50 €, (50 % de l'investissement HT retenu de 51.857,00 €).

Il faut préciser que pour ce dossier, l'Europe n'intervient pas. En effet, la demande du SCEA des Peupliers est en instance de pièces complémentaires depuis 2010 et n'est donc pas concerné par la nouvelle mesure financière appliquée en 2011.

Le comité technique Massif Vosgien réuni en date du 28 avril 2011, dans le cadre du Contrat de Projets 2007/2013, a retenu l'éligibilité de ces dossiers dont les caractéristiques figurent dans le tableau en annexe.

Ils représentent un total de subventions départementales de 29.818,15 € qu'il vous est proposé de prélever sur le programme C244 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 JUILLET 2011

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2011

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|---|----------------------------|-------|-----------------------------|
| DRU04007 | EARL LA CHEVRERIE DU BONHEUR LEVONCOURT Création d'une fromagerie et local de vente (CPER/MV 2007/2013) Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 000,00 € UNION EUROPEENNE : 22 500,00 € | 90 000,00 | 15 % | 13 500,00 |
| DRU04006 | GAEC SCHICKEL Pascal SONDERNACH Rénovation d'une fromagerie (CPER/MV 2007/2013) Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 693,07 € UNION EUROPEENNE : 14 232,67 € | 56 930,67 | 15 % | 8 539,60 |
| DRU03968 | SCEA DES PEUPLIERS FISLIS Appareil pasteurisation, écrémeuse, homogénéisateur, cuve tampon, doseur automatique (CPER/MV 2007/2013) Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 18 149,95 € | 51 857,00 | 15 % | 7 778,55 |
| | | | Total | 29 818,15 |

Comité Technique du 28 04 2011 6 CPER/MV 2007/2013 - Création ou amélioration des locaux de transformation et de vente

| Maîtres d'Ouvrage | Commune | Nature de l'investissement | aménagement/création | Montant des travaux | Date de dépôt | Avis de l'instructeur | Assiette retenue | Taux (%) | Région | Département | FEADER | Autres | Observations |
|---------------------------|-----------------|---|----------------------|---------------------|---------------|-----------------------|---------------------|----------|--------------------|--------------------|--------------------|--------|--|
| EARL Chèvrerie du Bonheur | Levoncourt (68) | fromagerie | création | 93 771,53 | 01/04/2011 | conforme | 90 000,00 | 50,00% | 9 000,00 | 13 500,00 | 22 500,00 | | HACCP (plan qualité en cours), BâF |
| SCHICKEL Pascal | Sondernach (68) | Rénovation de la fromagerie | aménagement | 56 930,67 | 07/04/2011 | conforme | 56 930,67 | 50,00% | 5 693,07 | 8 539,60 | 14 232,67 | | AB, plan qualité |
| SCEA des Peupliers | Fislis (68) | Pasteurisation (pompe de transfert, plateforme de pasteurisation, écrémeuse (12 785 €), Homogénéisateur (15 350 €), cuve tampon, doseuse semi-automatique (9 835 €) | aménagement | 75 000,00 | 21/04/2010 | conforme | 51 857,00 | 50,00% | 18 149,95 | 7 778,55 | | | Pas d'aide FEADER car ancien dossier en instance depuis 2010 |
| Total | | | | | | | 259 381,53 € | | 33 243,02 € | 29 818,15 € | 36 732,67 € | | |

